

<u>Élections des membres de la chambre d'agriculture – Révision des listes</u> électorales

L'élection des membres de la chambre d'agriculture de la Moselle se tiendra le 31 janvier 2025.

Pour s'inscrire, les électeurs peuvent retirer les formulaires en mairie ou les télécharger :

- Formulaire d'inscription sur les listes électorales pour les électeurs individuels : inscription avant le 15 septembre 2024.
- Formulaire d'inscription sur les listes électorales pour les groupements professionnels agricoles : inscription avant le 1er octobre 2024.

Les formulaires d'inscription sont également disponibles sur le site internet de la préfecture de la Moselle, à la rubrique « Élections professionnelles » : www.moselle.gouv.fr.